

le **M**ouvement



Le temps des récoltes

Veillez noter que le bureau municipal sera fermé le 6 septembre pour la fête du travail

Bureau municipal
819 362-2712

Heures d'ouverture
Du lundi au vendredi
de 9 h à 16 h

290, route 165 Sud, C.P. 245,
Plessisville (Québec) G6L 2Y7
info@paroisseplessisville.com



Mot du maire

Bonjour à chacun, chacune,

Déjà le mois d'août! Comme vous pouvez le constater, la photo de la page couverture du présent Mouvement représente la période des récoltes pour certaines personnes. Celle-ci peut prendre différentes formes tout dépendant de chaque personne. Nous souhaitons donc une bonne période de récolte à tous les jardiniers, horticulteurs, les personnes travaillant dans les champs et tous les autres. C'est maintenant le temps de récolter ce que nous avons semé et d'apprécier les efforts et la valeur du travail accompli. Ces productions relevant de l'intervention humaine nécessitent un temps considérable, des moyens, de la résilience face aux imprévus, un mode de vie associé, un apprentissage en continu et assurément de l'espoir de récolter le fruit de tant d'effort. Nous avons tous cette capacité à reconnaître ce type d'effort et la richesse du produit. Nous sommes privilégiées d'être entourés par toutes sortes de récoltes de qualité dans la région.

Aussi, je vous invite à prendre part à notre désormais traditionnel pique-nique qui se tiendra le dimanche 29 août, dès 11h 30, au Parc des Petits Braves. Lors de cette activité familiale, il y aura des jeux gonflables, des jeux de pelouses, du maquillage, des hot-dogs et biens plus. Le conseil municipal, qui sera présent pour l'occasion, compte sur votre présence, et espère avoir la chance de faire connaissance avec chaque citoyenne et citoyen présents. Il s'agit d'une belle opportunité d'étoffer nos liens municipaux et célébrer la fin de l'été! C'est donc un rendez-vous le 29 août prochain!

Heureuses récoltes en tout genre et au plaisir de vous revoir à notre pique-nique.

Salutation !
Alain Dubois, Maire

Informations générales

Services municipaux 819 362-2712

Renseignements généraux.....#4401
Entretien des routes#4406
Matières résiduelles.....#4401
Animaux perdus#4406
Bibliothèque#4405

Collectes des encombrants

O.R.A.P.É. :819 362-0001

Feu (permis de)

MRC de l'Érable819 362-2333
poste 1254

Urgence municipale

Fins de semaines et soirées

Administration819 621-8167
Travaux publics819 291-2241



Administration générale

Séance ordinaire

du conseil du 7 juin 2021

Une aide financière a été autorisée aux organismes suivants :

- Orapé de l'Érable pour le souper virtuel 2021.
- TVCÉ pour une capsule de 7 minutes regroupant nos attraits municipaux.(Paysages d'ici)

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, tel que mentionné à l'article 176.2.2 du code municipal.

Le conseil municipal ratifie l'engagement de M. Raphael Royer comme inspecteur en bâtiment et en environnement, emploi régulier à temps plein en date du 19 mai 2021.

Le conseil autorise l'adhésion de Mme Joanie De Ladurantaye, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2021. De plus, il autorise Mme Joanie De Ladurantaye à s'inscrire à 8 cours donnés par l'ADMQ.

Le conseil autorise l'adhésion de M. Raphael Royer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en Environnement du Québec (Combeq) pour l'année 2021.

Le conseil municipal autorise M. Raphael Royer à s'inscrire à deux formations données par la COMBEQ.

La municipalité de la Paroisse de Plessisville retient la compagnie Somavrac c.c. pour l'achat de chlorure de calcium liquide (35%) au coût de 0,3034\$ le litre pour une quantité approximative de 19 000 litres.

Le conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure de Semican Atlantic Inc.

Le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure faite par Simon-Étienne Carbonneau sur le lot 4 017 089, dérogation considérée majeure.

Non-renouvellement du contrat de déneigement avec le MTQ concernant le déneigement hivernal 2021-2024 des bretelles de la route 116/St-Jean.

Adoption du règlement no 641-21, règlement modifiant le règlement no 615-18 sur la gestion contractuelle de la municipalité. Le but de ce règlement est de favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Séance extraordinaire

du conseil du 17 juin 2021

Le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pour la prise de l'assurance collective avec la compagnie Desjardins Sécurité Financière pour le renouvellement de la tarification du régime d'assurance collectives no 866056.

Le conseil municipal de la Paroisse de Plessisville autorise les véhicules hors route à circuler ou traverser diverses routes. Cette résolution prendra effet lorsque la signalisation sera installée en entières sur tout le trajet. Cette signalisation est aux frais du club et installée par la municipalité.

Le conseil municipal accorde le contrat pour la pose de traitement de surface simple et scellant à la compagnie Franroc, Division de Sintra inc. au montant de 196 837,20\$ pour le rang 9 est et la route Lachance.

Le conseil municipal accorde le contrat de services professionnels pour études géotechniques à Englobe Corp. pour un montant total de 39 666,38\$ sur la route Béliveau, la route Kelly et le petit rang 10.

Séances ordinaires du conseil municipal pour 2021

- 11 janvier (2e lundi)
- 1er février
- 1er mars
- 6 avril (1er mardi)
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 2 août
- 7 septembre (1er mardi)
- 4 octobre
- 15 novembre (3e lundi)
- 6 décembre
- 20 décembre (3e lundi)

Les séances ordinaires du conseil municipal débutent à 20 h.

Administration générale (suite)

Le conseil municipal accorde le contrat pour une expertise du réseau d'égout sanitaire, inspection CCTV, mesures de débit et essaie à la fumée sur l'avenue Forand, l'avenue St-Isidore et sur l'avenue St-Louis à la compagnie Avizo experts-conseils pour un montant de 65 493,61\$

Le conseil permet l'utilisation du vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

Le conseil permet à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021.

Adoption du règlement no 639-21, règlement modifiant l'annexe 1 du règlement no 636-20 afin de permettre la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux.

Séance ordinaire

du conseil du 5 juillet 2021

Une aide financière est accordée à la MRC de l'Érable, comme partenaire argent, pour la journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec qui se tiendra le 18 septembre 2021.

Le conseil municipal ratifie l'embauche des animateurs de camps de jour, (28 juin au 23 août 2021) suivants : Sandrine Provencher, Gabriel Tourigny et Coraly Guimond-Bolduc (temps partiel).

Le conseil autorise la consommation de boissons alcoolisées sur le terrain de balle Garneau, pour la saison régulière des ligues de balle-molle adulte pour 2021.

Le conseil autorise M. Alain Dubois, maire, et Mme Johanne Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire et à signer pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Plessisville l'entente avec les propriétaires du 546 route 265 nord pour l'aménagement de l'entrée du Domaine Somerset.

Le conseil municipal ratifie les dépenses pour l'aménagement d'un nouveau bureau et d'une salle d'entreposage totalisant 32 647,95\$.

Le conseil municipal accorde le contrat pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif à Englobe Corp. pour un montant total de 39 996,36\$ concernant la rue St-Jean et le traitement de surface sur la route Lachance et le rang 9 Est.

Le conseil municipal accorde le contrat pour la réfection de la rue Saint-Jean à la compagnie E.M.P Inc. au montant de 817 279,70\$

Le conseil municipal accorde le contrat pour la réfection d'une enseigne avec clôtures à l'entrée du Domaine Somerset à la compagnie Axo Solution inc. au montant de 52 475\$ (avant taxes)

Nomination de Mme Bélanda Drolet comme maire suppléant ainsi que substitut du maire au conseil de la MRC de l'Érable de juillet à octobre 2021 inclusivement.

La municipalité de la Paroisse de Plessisville modifie la politique de frais de non-résident afin que les frais de non-résidents soient remboursés pour les activités de tennis et de dek-tennis ainsi qu'à la piscine.

Le conseil approuve les travaux mentionnés au décompte progressif no 5, réalisés par Groupe Gagné Construction, en date du 5 juillet 2021 pour la réfection du rang 11 au montant de 10 236,84\$

Prochaine séance du conseil

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le mardi 7 septembre 2021 à 20 h à la salle du conseil.

Pour respecter la distanciation sociale exigée, le nombre de personnes admises est limité. L'enregistrement audio de la séance est disponible sur le site internet de la municipalité au www.paroisseplessisville.com, à l'onglet municipalité-conseil municipal-vidéos des séances du conseil.

Politique de remboursement des frais de non-résidents 2021

Avec la Ville de Plessisville

1. Objectifs

La politique de remboursement des frais de non-résidents est créée dans le but d'encadrer les demandes de remboursements et d'encourager les résidents de la municipalité de la Paroisse de Plessisville à participer à diverses activités en offrant une aide financière sous forme de remboursement partiel ou complet suite à une inscription à certaines activités sportives qui ne sont pas offertes par la municipalité.

2. Activités admissibles au remboursement

- Hockey mineur - Tennis
- Hockey junior AA - Dek tennis
- Patinage artistique - Cours de natation
- Balle molle mineure - Cours d'aqua-bébé
- Soccer - Dek hockey
- Gymnastique - Ultimate frisbee
- Cours d'aquaforme et entraînement

Les activités offertes à la bibliothèque et au camp de jour de la Ville de Plessisville ne sont pas admissibles au remboursement. De plus, la tarification supplémentaire pour le bain libre, le patinage libre et le hockey libre n'est pas remboursée.

3. Critères d'admissibilité

- Être un résident de la municipalité de la Paroisse de Plessisville
- L'activité à laquelle le participant est inscrit doit être offerte par la Ville de Plessisville.
- Preuve de paiement de l'activité et des frais de non-résidents chargés par la Ville.

4. Montant attribué

Pour l'année 2021, un remboursement des frais de non-résidents jusqu'à concurrence de 1 300\$ par activité admissible sera remboursé, en référence à l'annexe A du règlement no 1779, politique no 5, paragraphe 16.0 (Tarification en loisirs) de la Ville de Plessisville.

5. Remise du remboursement des frais de non-résidents

À la réception de la liste des inscriptions et de la preuve des frais supplémentaires chargés par la Ville, un chèque sera émis par la poste, à l'association concernée, dans les jours suivant l'approbation par le conseil municipal ou toutes autres procédures exigées par la Ville de Plessisville.

Politique de support financier pour les frais de non-résidents

La municipalité de la Paroisse de Plessisville désire se doter d'une politique de support financier pour venir en aide aux citoyens qui doivent déboursier un montant en frais de non-résident pour certaines activités de loisirs offertes par la Ville de Plessisville et qui font partie de notre politique de remboursement des frais de non-résidents.

Pour bénéficier de ce support financier, les gens doivent faire la demande à la municipalité, en nous précisant les informations suivantes :

- Coordonnées (Nom et adresse civique)
- Le montant de l'aide demandée.
- Une preuve d'inscription incluant les frais de non-résident demandés par la Ville de Plessisville.

Afin d'aider financièrement les gens qui en font la demande, le montant du support financier vous sera payé dans les jours qui suivent votre demande. Le montant non remboursé par la municipalité selon la politique de remboursement des frais de non-résidents se retrouvera sur le prochain compte de taxe et sera remboursable en quatre versements.

Adopté par la résolution no 93-06-21 en date du 17 juin 2021

Rapport du maire 2020

Les faits saillants des états financiers 2020 et du rapport du vérificateur externe

Présenté à la séance ordinaire du conseil municipal le 7 juin 2021 par le maire, Alain Dubois

Aux contribuables de la Paroisse de Plessisville. Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors de la séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ainsi, vous trouverez dans ce rapport, les points suivants :

- Les états financiers de l'année 2020 et le dernier rapport des vérificateurs ;
- Les ratios financiers 2019;
- Les principales réalisations de l'année 2020.

Via les différents moyens de communications disponibles à la municipalité, nous tentons de vous informer sur les différents dossiers en cours et sur ceux à venir. Nous vous invitons donc à demeurer informé des activités municipales et des projets en consultant le site web et la page Facebook de la municipalité.

1. Les états financiers au 31 décembre 2020

Revenus de fonctionnement	Budget 2020	Réel 2020
Taxes	3 052 822 \$	3 177 744 \$
Compensations tenant lieu de taxe	27 096 \$	26 965 \$
Transferts	392 498 \$	626 499 \$
Services rendus	33 990 \$	34 422 \$
Imposition de droits	69 500 \$	42 708 \$
Amendes et pénalités	3 200 \$	3 960 \$
Intérêts	19 286 \$	35 248 \$
Autres revenus		84 864 \$
TOTAL	3 598 392 \$	4 032 410 \$

Dépenses de fonctionnement	Budget 2020	Réel 2020
Administration générale	564 735 \$	504 952 \$
Sécurité publique		
Police	215 208 \$	227 933 \$
Sécurité incendie	259 287 \$	256 817 \$
Autres	2 600 \$	2 481 \$
Transport	759 497 \$	612 615 \$
Hygiène du milieu		
Eau et égout	426 050 \$	626 516 \$
Matières résiduelles	285 905 \$	286 256 \$
Santé et Bien-Être	2 747 \$	2 681 \$
Aménagement, urbanisme et développement	134 241 \$	231 166 \$
Loisirs et culture	516 210 \$	362 018 \$
Frais de financement	206 898 \$	204 957 \$
Amortissement		633 837 \$
TOTAL	3 373 378 \$	3 952 229 \$

SURPLUS / (DÉFICIT) 225 014 \$ 80 181 \$

Immobilisation		640 734 \$
Remboursement de la dette à long terme	(183 680 \$)	(296 617 \$)
Activités d'investissement	(92 000 \$)	(204 120 \$)
Excédent de fonctionnement affecté	40 000 \$	(47 820 \$)
Autres éléments de conciliation	10 666 \$	\$
TOTAL	(225 014 \$)	198 483 \$

Excédent de fonctionnement de l'exercice - 278 664 \$

Dernier rapport du vérificateur

Les états financiers 2020 de la Municipalité, préparés et vérifiés par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc, sans annotations particulières, donne une image fidèle de la situation financière de la municipalité de la Paroisse de Plessisville au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes selon les principes comptables généralement reconnus. Ce rapport financier 2020 a été approuvé lors de l'assemblée ordinaire du 1er février 2021.

2. Les ratios financiers 2019

Charges fiscales moyenne des logements 2019

Paroisse de Plessisville	1 525 \$
MRC	1 406 \$
Municipalités de 2 000 à 9 999 habitants	1 949 \$

Charges nettes 2019 par 100\$ de RFU (richesse foncière uniformisée)

Paroisse de Plessisville	1,35 \$
MRC	1,75 \$
Municipalités de 2 000 à 9 999 habitants	1,49 \$

Endettement total net à long terme par unité d'évaluation

Paroisse de Plessisville	2 427 \$
MRC	2 749 \$
Municipalités de 2 000 à 9 999 habitants	3 717 \$

% du service de la dette /(Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement)

Paroisse de Plessisville	23,14%
MRC	12,94%
Municipalités de 2 000 à 9 999 habitants	16,83%

Taux global de taxation uniformisé

Paroisse de Plessisville	0,9772 \$
MRC	1,1343 \$
Municipalités de 2 000 à 9 999 habitants	1,0309 \$

3. Les principales réalisations de l'année 2020

Les investissements effectués en 2020 sont les suivants : (de façon non limitative)

- 525 915\$ - Réfection du rang 10 (Phase 3) Travaux se terminant en 2021
- 2 366 702\$ - Réfection du rang 11, rte Kelly et rang du Golf
- 16 019\$ - Rue des Muguets
- 134 710\$ - Traitement de surface – Rang 5 Ouest, rang 7 et Rte Kelly
- 8 517\$ - Belvédère – rang 10
- 28 168\$ - Photocopieur et achat d'équipements informatiques
- 143 446\$ - Achat d'un loader.
- 10 377\$ - Stationnement – Bureau municipal

De ces investissements totalisant 3 312 151\$, la part qui revient à la municipalité se chiffre qu'à 864 964\$ puisque les travaux de réfection du rang 10 bénéficient d'une subvention à raison de 90% de leur valeur. Pour la route Kelly et le rang du Golf, c'est une subvention de 75% du coût des travaux et pour le rang 11, une subvention de 50%.

Ces résultats financiers sont le fruit d'une étroite collaboration entre les membres du Conseil et les employés municipaux dont le premier objectif est de vous offrir des services de qualité au meilleur coût possible et, en votre nom, permettez-moi de les remercier pour leur dévouement et leur savoir-faire.

Déposé le 26 mai 2021.

Monsieur Alain Dubois, maire,
Mun. Paroisse de Plessisville.

Résidus verts

La chaleur est enfin arrivée. Pour plusieurs, cela signifie un beau grand ménage sur leur terrain extérieur. Nous souhaitons seulement vous rappeler que la municipalité met à la disposition de ses citoyens un site pour la récupération des résidus verts (pelouse, feuilles mortes, branches de 3 pouces de diamètre et moins). Celui-ci est situé dans le stationnement du bureau municipal. (290 route 165 sud à Plessisville) Il s'agit d'un service gratuit pour les citoyens de la municipalité. N'oubliez pas d'enlever vos résidus verts de vos sacs de plastiques. Une poubelle est déposée près du site pour vous permettre de les jeter.

Acceptées:

- Branches et feuilles;
- Fleurs, plantes et autres résidus végétaux (aiguilles de résineux, mauvaises herbes, écorces, retailles d'arbustes et de haies, cocottes, etc.), sans terre;
- Gazon
- Plantes d'intérieures excluant le terreau d'empotage;
- Résidus de végétaux malades.

Refusées

- Bois de construction, bois traité, bois peint, etc.;
- Branches, bûches, souches et troncs d'arbres de diamètre supérieur à 3 po
- Roches et sable;
- Terre et terreau d'empotage;
- Tourbe (gazon en plaques);
- Déchets
- Etc.

Détritus en bordure de route

La municipalité de la Paroisse de Plessisville lance un appel à sa population après avoir reçu de nombreux signalements de la part de citoyens témoins de déchets jetés en bordure de route, ou qui ont constaté une accumulation de débris dans les fossés et les bordures de route. La municipalité demande que de tels comportements cessent maintenant, pour assurer la protection de l'environnement.

Travaux sur les routes

Veillez prendre note que plusieurs travaux s'effectueront prochainement sur diverses routes de votre municipalité. Certains sont déjà commencés et d'autres débiteront sous peu. Nous vous recommandons de bien planifier vos déplacements pour les prochaines semaines afin de les faciliter. Nous sommes conscients que ceux-ci peuvent vous causer des désagréments, mais nous sollicitons votre compréhension. De plus, nous vous invitons à la plus grande prudence aux abords des chantiers routiers afin de préserver votre sécurité et celle des nombreux travailleurs.

Travaux de réfection

Des travaux de réfection seront effectués sur la rue Saint-Jean. Cette route sera fermée pour une certaine période.

Traitement de surface

Des travaux de traitement de surface simple avec scellant seront effectués sur le rang 9 est et la route Lachance.

Partage de routes

C'est l'été! Cela veut dire plus de machineries agricoles sur les routes. Nous tenons à vous rappeler plusieurs gestes de sécurité:

- Lorsque vous dépassez une machinerie agricole, assurez-vous d'avoir une bonne visibilité et le temps pour dépasser en toute sécurité. N'oubliez pas que cela ne vaut pas le risque de doubler quand cela est dangereux.
- Ralentissez et conduisez de façon préventive sur les routes rurales puisque la machinerie agricole roule plus lentement qu'on ne s'y attend.
- Il est important de faire attention à la machinerie agricole qui circule sur la chaussée. Celle-ci nécessite beaucoup d'espace pour faire un virage. Restez en arrière et assurez votre sécurité!

Aménagement, urbanisme & développement

Mesurage des fosses septiques

Le programme de mesurage de l'écume et des boues des fosses septiques continue cette année et aucun changement majeur n'est à prévoir dans la manière de procéder. Cette année, la période de mesurage débutera à la fin du mois d'août. Une lettre vous sera expédiée avant le début de la période de mesurage pour vous informer des modalités. La municipalité vous demande de préparer l'accessibilité de la fosse septique pour la période de mesurage.

Le propriétaire ou l'occupant doit veiller à ce que tout couvercle, fermant l'ouverture d'une fosse, soit dégagé de tout obstruction et puisse être enlevé sans difficulté, et ce, en tout temps. Advenant le cas où la fosse est introuvable ou inaccessible lors de la première visite, une pénalité de 25\$ sera facturée à chaque visite additionnelle jusqu'à ce que le mesurage soit effectué, en plus des frais de mesurage.

Le premier couvercle, ou celui le près de la résidence, doit être accessible en tout temps au cours de la période de mesurage. À la suite du mesurage, un avis vous sera laissé, soit dans votre boîte aux lettres, près de votre porte d'entrée ou par la poste. Si votre fosse doit être vidangée, vous devez rendre le deuxième couvercle accessible pour l'entrepreneur qui effectue la vidange. Celle-ci sera effectuée dans les 10 jours ouvrables après le mesurage. La vidange est effectuée par Gaudreau Environnement, de Victoriaville.

Pour ceux qui ne veulent pas participer à ce programme de mesurage, vous devez obligatoirement faire vidanger votre fosse septique aux deux ans. Assurez-vous d'envoyer à la municipalité une copie de la facture ou de l'avis prouvant que la vidange a été effectué. La municipalité prend seulement en charge la vidange des fosses septiques inscrites au programme de mesurage.

Voici l'horaire prévu de la période de mesurage. Il est possible que l'exécution du programme soit plus rapide ou plus lente que prévu, tout dépendant de la météo et des problèmes rencontrés.

Horaires des vidanges

Secteur visé	Période de mesurage
Domaine Somerset et 265 Nord	30 août au 3 septembre 2021 (Semaine 1)
Rang 7, rue Saint-Jean, rue de la Coopérative, avenue des Ormes, rue Saint-Calixte Est. Route 116 Est, rang 8 Est.	6 septembre au 10 septembre 2021 (Semaine 2)
Rang 5 et 6 Est, route Kelly, rang du Golf, route Beaudette.	13 septembre au 17 septembre 2021 (Semaine 3)
Rang 5 Ouest, rang 6 Ouest, route Bellevue, avenue Saint-Germain, rue Saint-Calixte Ouest, route 116 Ouest.	20 septembre au 24 septembre 2021 (Semaine 4)
Rang 9 Ouest, avenue des Chardonnerets, avenue des Colombes, avenue Forand, rue de la Tour, boulevard des Sucrieries, avenue des Canards, avenue des Alouettes, chemin du Tournant.	27 septembre au 1 ^{er} octobre 2021 (Semaine 5)
Avenue Saint-Édouard, rue des Muguets, rue des Marguerites, boulevard des Sucrieries, avenue des Bouleaux, rue des Alysses, rue des Fougères, avenue Tardif, rue des Sorbiers, avenue du Val-des-Prés, avenue du Val-des-bois.	4 octobre au 8 octobre 2021 (Semaine 6)
Rang 11, chemin des Pointes, route Sainte-Sophie, route 165 Sud, route Béliveau, rang 10, route Lachance, rang petit 10, rang 9 Est.	11 octobre au 15 octobre 2021 (Semaine 7)

Heures d'ouverture

LUNDI	FERMÉ
MARDI	13 h à 19 h
MERCREDI	FERMÉ
JEUDI	10 h à 12 h 13 h à 18 h
VENDREDI	13 h à 16 h



Loisirs, culture & activités

Une naissance, un livre

Offrez à votre bébé un cadeau des plus précieux : le goût des livres et de la lecture ! Inscrivez votre enfant au programme « Une naissance, un livre » et obtenez un ensemble-cadeau. Tous les enfants de moins d'un an, dont les parents sont inscrits ou non au service de la Bibliothèque Fleurs des champs, sont éligibles au programme. Remplissez le coupon prévu à cet effet et apportez-le à la Bibliothèque.

Nom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

Carte Assurance-maladie : _____

Date d'expiration : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

N.B. Joindre à ce formulaire une photocopie de la preuve de naissance. Remettre ce formulaire au service de la Bibliothèque la journée de l'inscription.

Concours Croque-livres

Trouve-moi un nom

La Municipalité de la Paroisse de Plessisville a installé des boîtes « Croque-Livres » dans les parcs du Domaine Somerset, des Petits Braves et de l'Édifice municipal.

Nous sollicitons votre participation à un concours pour trouver un nom identifiant chacun des croque-livres présents sur notre territoire.

Faites-nous parvenir votre suggestion en complétant le coupon et le remettre au service de la Bibliothèque lors de votre prochaine visite.

Un prix sera remis à chaque personne ayant proposé le nom gagnant pour chaque boîte et un prix de participation sera remis parmi toutes les suggestions reçues.

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Suggestion du nom : _____

Emplacement du Croque-Livres : _____

Date limite de participation le 23 août 2021.

Merci de participer!

Les chroniques de Delphine

Delphine est une jeune lectrice de la bibliothèque Fleurs des champs. Pour sa quatrième chronique, Delphine vous présente une suggestion de lecture.



La voleuse de secrets : Library jumpers

Brenda Drake

Quand Gia rencontre un mystérieux garçon à la Boston Athenaeum, sa vie bascule. Elle apprend alors qu'elle est une sentinelle, un mélange de chevaliers et de magiciens, et qu'elle appartient au monde des chimères. Elle apprend aussi, qu'étant la fille de deux sentinelles, sa naissance a déclenché la fin des mondes tel qu'on les connaît. Avec Arik et ses amis, Gia pourra-t-elle sauver les mondes de la gouverne d'un sorcier maléfique? Une trilogie de type fantastique de Brenda Drake.

Bonne lecture!

Club de marche

Pour tous ceux qui aiment marcher, mais pas seul, notre club de marche est votre meilleur allié ! Rejoindre un club de marche, c'est rejoindre un groupe heureux de marcher ensemble, de se découvrir, de découvrir de nouveaux horizons et de partager la passion qu'ils portent à leur municipalité. Cette activité s'adresse aux adultes de tous âges et de tous niveaux de forme physique. Pour plus d'informations, veuillez contacter la responsable au 819 362-2712 poste 4402.

Bénévoles recherchés

La municipalité de la Paroisse de Plessisville est à la recherche de bénévoles pour la construction de maisons de lutins afin de compléter son village de Noël. Vous êtes un passionné du bois et vous souhaitez contribuer à notre événement familial? C'est votre chance. Envoyez vos coordonnées à Joanie au 819 362-2712 poste 4402.



Permis de feux

Certains feux à ciel ouvert nécessitent l'obtention d'un permis. À cet effet, vous devez communiquer avec le Service de Sécurité Incendie Régional de l'Érable (SSIRÉ) de la MRC au 819 362-2333 poste 1254. Toutefois, puisque les bureaux de la MRC ferment à midi le vendredi, le SSIRÉ recommande que les demandes de permis leur soient transmises à l'avance, soit du lundi au jeudi, si vous prévoyez allumer un feu nécessitant un permis. Nous vous rappelons que le permis est sans frais.

Puisqu'aucun permis ne peut être émis en dehors des heures d'ouvertures de la MRC de L'Érable, nous comptons sur vous pour le demander à l'avance et vous remercions de votre collaboration.

1 300\$ par inscription, plus que les coûts réels net pour le hockey mineur et le patinage artistique

À la séance du conseil de juin dernier, un groupe de citoyens a fait la demande de rendre accessible l'étude de Raymond Chabot Grant Thornton de 2018 (RCGT 2018) sur le coût des loisirs de la Ville de Plessisville, commandée lors des négociations de la dernière entente loisirs. Ayant obtenue dernièrement l'accord de la Ville, nous sommes heureux de rendre accessible ces documents sur notre site internet. De plus, nous souhaitons vous expliquer, plus clairement, la position de la Paroisse quant à la décision, prise en janvier dernier, de rembourser à 100% les frais de non-résidents jusqu'à concurrence de 1 300 \$ par inscription et notre prétention à l'effet que 1 300\$ couvre le coût réel net par inscription au patinage artistique et au hockey mineur.

La Paroisse appuyait cette décision sur le fait que 1 300\$ comblait le coût réel net des services offerts. En résumé, la politique de remboursement des frais de non-résidents s'applique sur les activités de l'aréna et des plateaux sportifs. Cela exclut les activités à la bibliothèque et au camp de jour. Lors de la séance du conseil du 5 juillet dernier, des modifications ont été apportées à celle-ci afin d'inclure les activités à la piscine et au tennis.

En référence à l'étude RCGT2018, à la page 28 et 45, nous vous faisons la démonstration que les frais de non-résidents au hockey mineur et au patinage artistique sont entièrement couverts et même plus que le coût réel net.

Annexe C

Attribution des activités aux clients

Activités aux clients

	Montant	Ville de Plessisville	Paroisse de Plessisville	Laurierville	Inverness	Lyster	Paroisse de N.-D.-de- Lourdes	Princeville	Sainte-Sophie-d'Halifax	Saint-Ferdinand	Saint-Pierre-Baptiste	Villeroy	Val-Alain	Autres municipalités	
		C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	
A1.1	Activités sportives intérieures (polyvalente)	4 985 \$	1 716	971	129	-	129	129	777	259	291	162	65	32	324
A1.2.1	Tennis	17 227 \$	14 164	1 914	383	-	-	-	383	383	-	-	-	-	-
A1.2.2	Plateaux sportifs (incluant le chalet de service)	101 014 \$	57 395	24 743	5 612	765	2 551	2 041	2 551	765	1 275	1 020	-	1 275	1 020
A2.1.1	Patinage libre payant	7 305 \$	2 472	1 324	532	219	386	245	480	172	245	203	172	292	563
A2.1.2	Patinage libre gratuit	42 901 \$	14 515	7 778	3 123	1 286	2 266	1 439	2 817	1 011	1 439	1 194	1 011	1 715	3 307
A2.1.3	Hockey libre payant	39 448 \$	13 346	7 152	2 872	1 183	2 084	1 323	2 590	929	1 323	1 098	929	1 577	3 041
A2.1.4	Hockey mineur	194 849 \$	74 942	58 801	14 988	5 765	-	6 918	-	-	20 753	5 765	1 153	5 765	-
A2.1.5	Patinage artistique	102 538 \$	42 516	43 766	6 252	-	-	5 002	1 250	-	3 751	-	-	-	-
A2.1.6	Ligue de hockey adulte	134 283 \$	46 750	20 888	8 455	2 487	497	3 481	8 952	497	5 968	995	995	995	33 322
A2.1.7	Ligue de hockey Senior AAA	9 165 \$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	458	-	8 706
A2.1.8	Ligue de hockey Junior AA	23 111 \$	1 926	1 926	-	-	-	-	1 926	-	-	-	-	-	17 333
A2.1.9	Commission scolaire (gratuit)	170 012 \$	56 738	25 217	13 625	6 508	14 846	6 101	14 439	6 508	2 847	6 508	5 898	9 965	813
A2.2	Sports sur glace extérieurs (3 patinoires, 1 ann	31 739 \$	31 739	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A3.1.1	Cours de natation	14 292 \$	11 667	1 750	-	-	-	-	-	-	-	875	-	-	-
A3.1.2	Aqua-bébé	3 176 \$	3 176	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A3.1.3	Aqua-forme	4 764 \$	4 083	510	170	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A3.2.1	Bain libre 13 h 30	39 898 \$	39 112	786	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A3.2.2	Bain libre 16 h 30	24 316 \$	23 859	457	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A4	Jeux d'eau	40 606 \$	40 606	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A5.1	Services de bibliothèque	350 059 \$	298 399	2 067	4 947	465	-	12 525	2 175	-	5 520	15 729	-	1 859	6 375
A5.2	Régie (act. récréatives et activités hors saison c	188 672 \$	188 672	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A5.3	Imparite (carrefour)	1 872 \$	1 872	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A6	Espaces verts et réseau cyclable	199 349 \$	199 349	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A7	Camps de jour	87 841 \$	73 325	4 839	2 233	-	-	1 861	744	-	-	1 489	372	1 489	1 489
A8	Parcs et terrains de jeux	166 981 \$	166 981	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A9	Subventions	48 801 \$	48 801	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		2 049 203 \$	1 458 119	204 890	63 323	18 677	22 759	41 066	38 702	10 524	43 797	35 038	11 052	24 964	76 294

Hypothèses – Statistiques des clés de répartition (suite)

Les statistiques des clés de répartition suivantes ont été fournies par la Ville et permettent la répartition des activités aux clients.

Statistiques des clés de répartition – activités aux clients

Clients	S3 Inscriptions - activités sportives intérieures	S4 Inscriptions - Tennis	S5 Inscriptions - activités sportives extérieures	S6.1 Prorata du nombre d'inscriptions aux autres activités de l'aréna	S6.2 Hockey mineur	S6.3 Patinage artistique	S6.4 Ligue de hockey adulte	S6.5 Ligue de hockey Senior AAA	S6.6 Ligue de hockey Junior AA
C1 Ville de Plessisville	53	37	225	33,8 %	65	34	94	-	2
C2 Paroisse de Plessisville	30	5	97	18,1 %	51	35	42	-	2
C3 Laurierville	4	1	22	7,3 %	13	5	17	-	-
C4 Inverness	-	-	3	3,0 %	5	-	5	-	-
C5 Lyster	4	-	10	5,3 %	-	-	1	-	-
C6 Paroisse de N.-D.-de-Lourdes	4	-	8	3,4 %	6	4	7	-	-
C7 Princeville	24	-	10	6,6 %	-	1	18	-	2
C8 Sainte-Sophie-d'Hallifax	8	1	3	2,4 %	-	-	1	-	-
C9 Saint-Ferdinand	9	1	5	3,4 %	18	3	12	-	-
C10 Saint-Pierre-Baptiste	5	-	4	2,8 %	5	-	2	-	-
C11 Villeroy	2	-	-	2,4 %	1	-	2	1	-
C12 Val-Alain	1	-	5	4,0 %	5	-	2	-	-
C13 Autres municipalités	10	-	4	7,7 %	-	-	67	19	18
	154	45	396	100,0 %	169	82	270	20	24

Voici nos calculs :

Hockey mineur

Correspond à la page 45, ligne A2.1.4, colonne C2.	58 801 \$
Correspond à la page 28, ligne C2, colonne S6.2.	51 inscriptions
$58\,801\ \$ / 51\ \text{inscriptions} = \text{coût net} = 1\,152,96\ \$ / \text{inscription}$	

Patinage artistique

Correspond à la page 45, ligne A2.1.5, colonne C2.	43 766 \$
Correspond à la page 28, ligne C2, colonne S6.3.	35 inscriptions
$43\,766\ \$ / 35\ \text{inscriptions} = \text{coût net} = 1\,250,45\ \$ / \text{inscription}$	

Vous pouvez donc constater que cela est nettement inférieur à 1300\$ par inscription. Cela représente 147 \$ de plus pour le hockey mineur et 49,55 \$ de plus pour le patinage artistique que le coût réel net de ces activités.

Maintenant, est-ce que 1300\$ par inscription couvre tous les coûts inhérents à l'aréna pour la Paroisse de Plessisville ?

1 300\$ par inscription, plus que les coûts réels net pour le hockey mineur et le patinage artistique (suite)

Voici un tableau représentant les coûts pour chacune des activités ayant lieu à l'Amphithéâtre Léo-Paul Boutin.

Ligne dans le tableau de la page 45 de l'étude RCGT 2018	Activités	Coût pour la Paroisse de Plessisville
Ligne A2.1.1	Patinage libre payant	1 324 \$
Ligne A2.1.2	Patinage libre gratuit	7 778 \$
Ligne A2.1.3	Hockey libre payant	7 152 \$
Ligne A2.1.4	Hockey mineur	58 801 \$
Ligne A2.1.5	Patinage artistique	43 766 \$
Ligne A2.1.6	Ligue hockey adulte	20 888 \$
Ligne A2.1.7	Ligue hockey Senior AAA	0 \$
Ligne A 2.1.8	Ligue hockey junior AA	1 926 \$
Ligne A 2.1.9	Commission scolaire (gratuit)	25 217 \$
Total		166 852 \$

Le présent tableau représente le nombre d'inscription en 2018

Colonne dans le tableau de la page 28 de l'étude RCGT 2018	Activités	Nombre d'inscription
-	Patinage libre payant	-
-	Patinage libre gratuit	-
-	Hockey libre payant	-
Colonne S6.2	Hockey mineur	51
Colonne S6.3	Patinage artistique	35
Colonne S6.4	Ligue hockey adulte	42
Colonne S6.5	Ligue hockey Senior AAA	0
Colonne S6.6	Ligue hockey junior AA	2
-	Commission scolaire	-
Total		130 inscriptions

Le coût total de l'aréna pour la Paroisse de Plessisville est de 166 852 \$ et le nombre d'inscriptions pour la Paroisse de Plessisville est de 130. Donc si nous divisons le coût total par le nombre d'inscription, cela nous donnera le coût que la Ville devrait charger, soit 1 283,47\$ par inscription. Ceci est donc inférieur à 1300 \$ par activités. Sur le site de la Ville de Plessisville, celle-ci mentionne avoir appliqué le 166 852 \$ à 86 usagers soit le hockey mineur et le patinage artistique. La Ville fait donc supporter tous les frais de l'aréna à ces deux groupes de jeunes enfants.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la Paroisse puisqu'un second article vous apportera l'information de la comparaison à faire sur le coût de l'entente que nous avons payé en 2018, versus l'étude de RCGT 2018 et comparer les frais de non-résident que nous aurions dû payé en 2018.

Comparer des pommes avec des pommes!

Depuis quelques mois, le montant payé en 2018, pour l'entente loisirs entre la Ville et la Paroisse, suscite plusieurs questionnements. Nous avons donc décidé de vous éclairer à ce sujet en comparant celle-ci avec les frais de non-résidents en vigueur lors de cette année ainsi qu'avec l'étude de Raymond Chabot Grant Thornton de 2018 (RCGT 2018). Cela permet d'avoir une vision globale de la situation. Pour comparer, il est important de le faire en partant de la même base.

Voici quelques données concernant celles-ci :

L'année 2018 de l'entente loisirs	<ul style="list-style-type: none">• Quatre équipements sportifs :<ul style="list-style-type: none">• Aréna• Les plateaux sportifs• Tennis• Piscine• Répartition des coûts au prorata de la population soit 29% Paroisse et 71% Ville de Plessisville.• Le montant payé pour 2018 est de 271 169\$
L'étude RCGT 2018	<ul style="list-style-type: none">• Pour les mêmes équipements, voici les coûts:<ul style="list-style-type: none">• Aréna : 166 852 \$• Les plateaux sportifs : 24 743 \$• Tennis : 1 914 \$• Piscine : 3 503\$• Répartition des coûts par utilisateur• Le montant total est de 197 012 \$
Le tarif des frais de non-résident (2018) établi par la Ville pour chaque activité. Nous avons utilisé le nombre d'utilisateurs de 2018.	<ul style="list-style-type: none">• Pour les mêmes équipements, voici les coûts:<ul style="list-style-type: none">• Aréna : 72 945 \$• Les plateaux sportifs : 7 980 \$• Tennis : 300 \$• Piscine : 602\$• Tarif non-résident par utilisateur• Le montant total est de 81 827 \$

Nous pouvons donc conclure que la Paroisse a payé, en 2018 avec l'entente en force à ce moment, 74 157 \$ de plus par rapport à l'étude de RCGT 2018 et 189 342 \$ de plus par rapport au frais de non-résident en vigueur en 2018, pour le même service. La municipalité de la Paroisse de Plessisville a honoré sa signature et payé le montant exigé. Voici la preuve que nous avons payés plus que notre part. La Paroisse supportait le manque à gagner des autres municipalités. Les membres du conseil avaient donc de bonnes raisons de mettre fin à cette forme d'entente.



Grand pique-nique 2021

Événement du 29 août 2021



Dimanche 29 août 2021
de 11 h 30 à 16 h
Parc des Petits Braves
[ancien stade]
GRATUIT POUR TOUS

La municipalité de la Paroisse de Plessisville vous invite à son grand pique-nique annuel. Celui-ci aura lieu dimanche le 29 août de 11 h 30 à 16 h au Parc des Petits Braves (ancien stade). Plusieurs activités familiales seront offertes : jeux gonflables, jeux de pelouse, maquillage pour enfants, groupe de musique, etc.

JOIGNEZ-VOUS À NOUS ET VENEZ CÉLÉBRER LA FIN DE L'ÉTÉ.